

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 11

Artikel: La réserve d'arolles du Murgsee et le territoire alpin à ban dans le Murgtal (St-Gall)
Autor: Winkler, Otto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment d'un tableau des valeurs indiquant le taux d'accroissement total d'une période, et cette table permet de se renseigner promptement.

R et a, étant mesurés dans la direction de l'accroissement et sur un seul et même rayon partant du centre, se trouvent mutuellement dans une interdépendance organique.

Le nouveau procédé permet de choisir, pour la détermination de R et a sur la section transversale, les places les plus appropriées.

Fritz Gascard, ingénieur forestier, à Berne.

(Reproduction interdite.)

La réserve d'arolles du Murgsee et le territoire alpin à ban dans le Murgtal (St-Gall).

Dans le courant de l'été dernier, les communes de *Quarten* et de *Murg* ont donné leur approbation à un contrat, d'après lequel le fond de la vallée qui englobe le lac inférieur de Murg — y compris les chutes d'eau et les peuplements d'arolle et du pin de montagne — sera affermé à la Société des sciences naturelles du canton de St-Gall. Et ainsi a pu être créée une réserve végétale alpine, comprenant des peuplements de l'arolle, lesquels constituent ici, dans l'aire de distribution de cette essence, un poste avancé isolé.

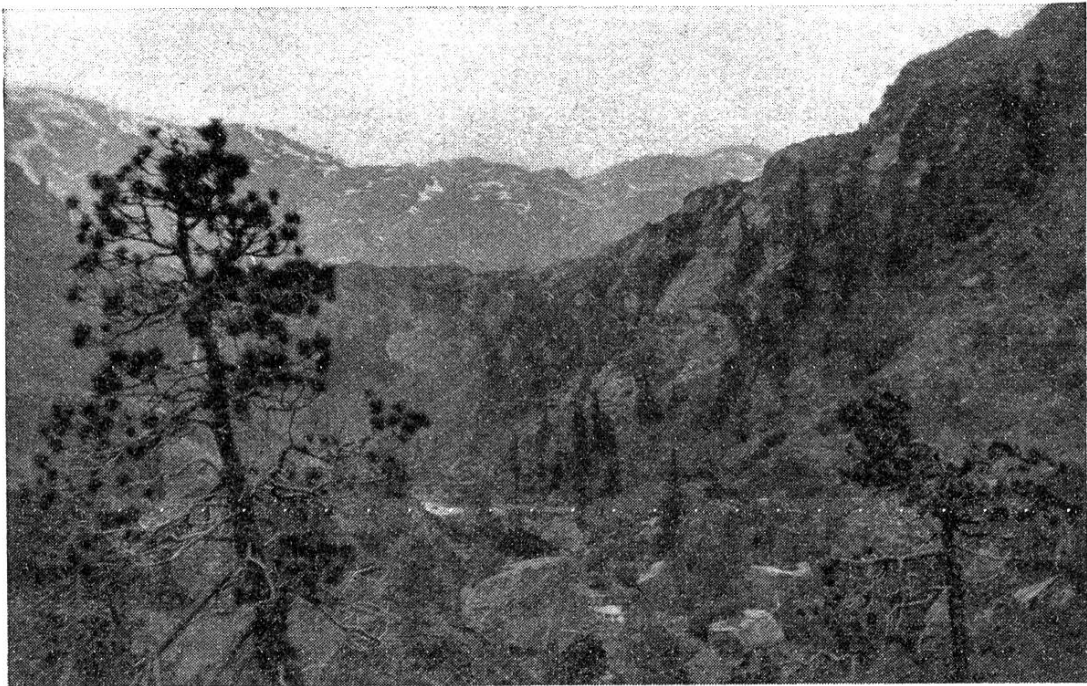
Le territoire réservé a une étendue d'environ 50 ha et s'élève de 1700 à 2000 m d'altitude. L'une des parties comprend surtout de clairs peuplements du pin de montagne et du torchepin, croissant en mélange avec l'épicéa et de nombreux arolles. Dans l'autre partie croissent, en mélange, divers arbustes au milieu desquels s'élèvent pins, arolles, érables sycomore, sorbiers des oiseleurs, aunes verts, le rhododendron, etc., le tout entrecoupé de surfaces gazonnées pâturées. Dans les parties rocheuses au sud du petit lac, l'arolle est encore bien représenté, car la hache n'y a pu que difficilement pénétrer.

La vallée saint-galloise de la Murg, avec ses trois petits lacs dans la région supérieure, est une rareté, au point de vue de la botanique géographique. Sur le flanc nord des Alpes suisses, il n'existe probablement pas d'autre vallée dans laquelle on peut, en 4—5 heures, s'élever de la zone du châtaignier (Murg, au bord du lac de Wallenstadt), en traversant tous les étages de végétation, jusqu'aux peuplements d'arolle à la limite supérieure de la forêt et aux pâturages alpins. C'est cette particularité justement qui fut déterminante dans le choix de cette réserve — dont la végétation, il est vrai, ne comprend pas de raretés floristiques — laquelle se prête au mieux comme objet de démonstration, au point de vue de la géographie botanique et pour servir de but de course pour écoles secondaires et supérieures.

La réserve d'arolles du Murgsee constitue en quelque sorte le pen-

dant, à l'est du pays, de la réserve le long du glacier d'Aletsch. De modeste étendue, il est vrai, et sans glacier, mais animée par un charmant petit lac.

La création de ce refuge pour l'arolle qui, durant un demi-siècle, y sera protégé contre la hache, le pied et la dent du bétail, n'a été possible que grâce à l'aide financière de la « Ligue suisse pour la protection de la nature », qui y a consacré une partie du produit de la « collecte nationale » de 1933. En faisant cette dotation, il a été entendu que la réserve du Murgsee serait à considérer comme réserve scolaire et but de course pour élèves avancés. Et, d'autre part, que les



Phot. O. Winkler, St-Gall.

Réserve d'arolles au Murgsee.

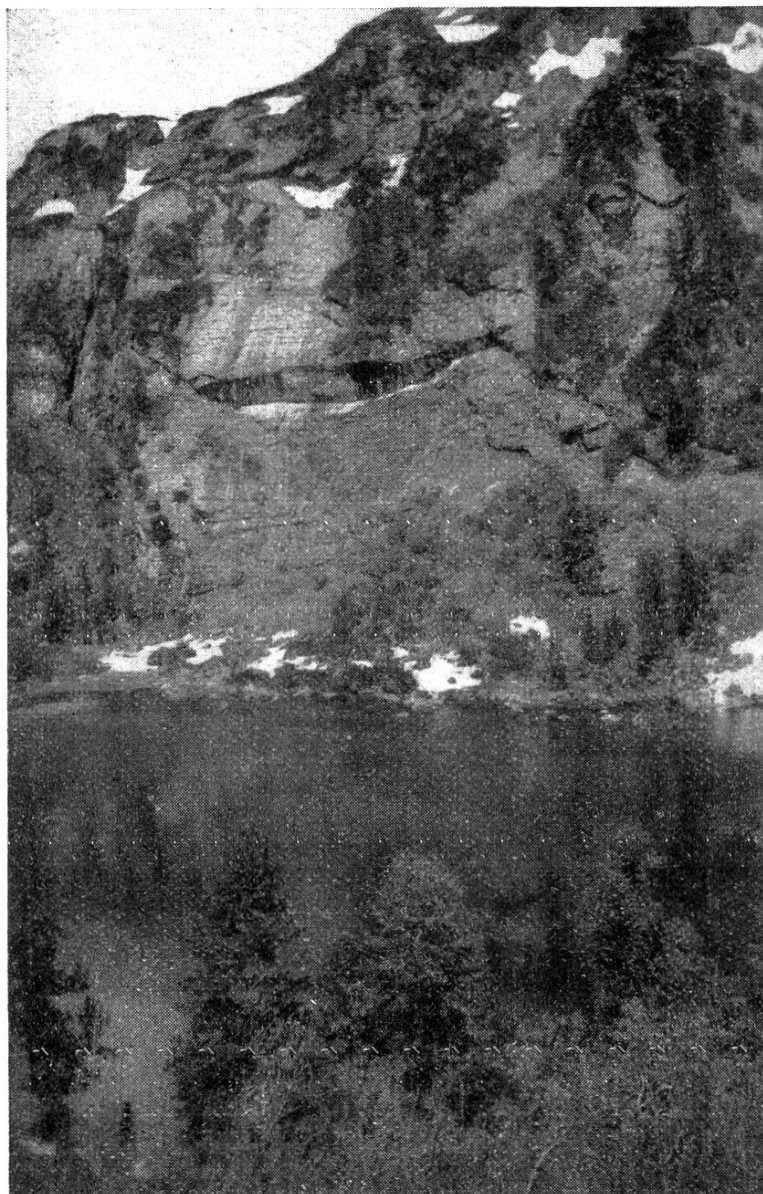
Vue à l'intérieur de la vallée du lac inférieur. — Au premier plan: pins de montagne; dans les rochers: arolles et épicéas isolés.

maîtres auraient ainsi une excellente occasion de montrer à leurs élèves ce qu'est la protection de la nature, et comment il a fallu s'y prendre pour garder dans son intégrité une partie remarquablement belle du sol natal.

La Société saint-galloise des sciences naturelles a assumé une part importante des dépenses annuelles pour location et surveillance. D'autre part, plusieurs sections du Club alpin suisse ainsi que quelques particuliers, partisans de la protection de la nature, ont facilité la constitution de la réserve par de généreux versements volontaires.

On entend parfois adresser à la « Protection de la nature » ce reproche, qu'elle paralyse le progrès et s'oppose à un développement normal. Qu'il n'en est pas ainsi, en réalité, et que ses adeptes savent s'adapter à la marche du temps, voilà ce que nous montre justement

l'exemple de la réserve du Murgsee. La location pour 50 ans de ce territoire, à la Société des sciences naturelles de St-Gall, sous la réserve de la suppression de toute coupe forestière, va procurer aux boisés un peu clairiérés, à la limite supérieure, un temps de repos bien



Phot. O. Winkler, St-Gall.

Réserve d'arolles au Murgsee.

Arolles sur les berges du lac. Au premier plan : aunes verts.

désirable. Durant ce rétablissement, ils auront la possibilité de se régénérer par voie naturelle. Et il sera possible, grâce au contrat locatif, de se procurer dans les régions plus basses le bois indispensable à la tenue des « alpagnes ». A cet avantage forestier indiscutable vient s'en ajouter, pour les deux propriétaires, un autre de nature agricole. Le territoire de la réserve constituant la partie la plus basse des terrains du propriétaire était, jusqu'ici, en cas de mauvais temps et de chutes de neige pendant la saison d'alpage, l'endroit où se réfugiait le bétail. Pour cette raison, le réensemencement naturel, surtout de l'arolle, était plus difficile. Suivant les termes du contrat en vigueur, la Société saint-galloise des sciences naturelles doit ins-

taller sur l'alpe de Murgsee, à proximité immédiate des chalets et écuries, deux prairies qui permettront, en cas de mauvais temps, de fourrager le bétail avec du foin récolté sur place. De la sorte, le réensemencement naturel de l'arolle sera grandement facilité; en outre, grâce à l'affouragement à l'étable en temps froid et neigeux, on évitera une diminution de la production laitière.

L'exécution des diverses améliorations pastorales énumérées ci-dessus a lieu par les soins d'un camp d'ouvriers volontaires, patronné par la Société d'utilité publique de St-Gall. Plus de 20 équipes de jeunes travailleurs ont fait, cet été, un ouvrage fort utile et ont été ainsi préservés des dangers et inconvénients du chômage et de l'oïveté. Il est prévu un second camp de tels travailleurs pour l'été prochain.

Pour toutes ces raisons, l'importance de la réserve du Burgsee ne fait que grandir et se fait sentir ailleurs que dans le domaine de la protection de la nature. Elle signifie, pour la population montagnarde en cause, un progrès forestier et pastoral que les deux communes intéressées auraient été incapables de réaliser par leurs seuls moyens. Et si l'on tient compte de l'activité du camp de travailleurs, ce sont encore des avantages d'ordre social et pédagogique qu'on ne saurait ignorer.

Ainsi compris et réalisé, le « Naturschutz » n'est pas un ennemi du progrès, un agent de régression. Il constitue, au contraire, dans le vrai sens du terme, une œuvre

pour le service de la patrie.

St-Gall, 1935.

Otto Winkler, adjoint forestier cantonal.

(Trad.: H. B.)

Un voyage d'études forestières en France.

(Fin.)

Pendant longtemps, la commune des Angles, propriétaire de la forêt de la Mathe, a refusé d'accepter les aménagements proposés par le service forestier, par crainte de restriction du pâturage. Jusqu'à ces dernières années, les coupes étaient délivrées aux habitants, qui revendaient leurs lots aux marchands de bois de la région. Pour la première fois, en 1929, une coupe a été mise en adjudication par le service forestier. Les arbres mis en vente avaient un diamètre moyen, à hauteur de poitrine, de 50 cm. Le volume moyen était de 2,6 m³, la hauteur des fûts de 18 à 20 m.

Le pin à crochets (*Pinus uncinata*) à Font-Romeu (Pyrénées orientales).

Hickel,¹ le dendrologue français bien connu, a proposé d'abandonner le nom de *Pinus montana*, qui englobe plusieurs types spécifiques, et de le remplacer par *P. mughus* pour désigner le pin rampant et par celui de *P. uncinata* pour la forme arborescente. Ce dernier est appelé, en France, « pin à crochets ». Dans les Pyrénées, il existe des peuplements immenses de cette espèce, les plus beaux de l'Europe. Le pin rampant, par contre, ne croît pas spontanément dans l'ouest et dans le centre de la France.

¹ *Hickel* : Le pin de montagne de Miller.